

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	23 (1952)
Heft:	1
Artikel:	Cent ans d'évolution sociale : causes et conséquences : conférence donnée sous les auspices de la Commission sociale de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Autor:	Schaller, François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-825332

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N° 1. JANV. 1952

SOMMAIRE :

- Cent ans d'évolution sociale : Causes et conséquences*
Annexes : Requête pour l'amélioration des horaires
Chronique bibliographique

Cent ans d'évolution sociale : Causes et conséquences

*Conférence donnée sous les auspices de la Commission sociale
de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
par FRANÇOIS SCHALLER
Dr ès sciences économiques et commerciales,
Dr ès sciences sociales et politiques*

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Je voudrais en premier lieu vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'inviter à exposer ici quelques idées sur un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur : l'évolution sociale, ses causes et ses conséquences.

Je doute quelque peu du succès d'un exposé dont l'auteur se borne à résumer un ouvrage, et surtout si cet ouvrage est le sien *. Un livre se résume-t-il ? Je ne le pense pas. Plutôt que de vouloir tout dire aujourd'hui, je crois préférable de me limiter à l'examen de l'un ou de l'autre des aspects du problème. Le peu de temps qui m'est accordé m'interdit d'aborder certains chapitres, telle l'influence exercée sur la formation du nouveau courant social par les doctrines socialistes et la doctrine chrétienne-sociale, ou le dilemme liberté-sécurité ; je craindrais que ma pensée ne fût déformée à force de se vouloir résumée.

Je limiterai donc mon exposé aux quatre questions suivantes :

- I. Précautions élémentaires dont il convient de s'entourer avant d'aborder avec profit l'étude de sujets de nature économique et sociale.
- II. Peut-on constater, depuis un siècle, une réelle évolution des droits économiques et sociaux du citoyen ?
- III. Dans l'affirmative, quelles en sont les principales raisons ?
- IV. Que faut-il penser du nouveau courant social, quels sont ses principaux avantages et inconvénients ?

* François Schaller : *De la Charité privée aux Droits économiques et sociaux du citoyen* ; La Baconnière édit. ; Neuchâtel 1950.

I. Précautions élémentaires dont il convient de s'entourer si l'on désire aborder avec profit l'étude de sujets de nature économique ou sociale.

Nulle science ne réserve à ses adeptes plus d'amères critiques que l'économie sociale.

Lorsqu'un physicien expose à un public profane le principe de l'énergie nucléaire, personne ne s'avise de le contredire ou de le condamner, car chacun se rend parfaitement compte qu'il n'est pas capable de se former, en ce domaine, un jugement personnel.

Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de questions économiques ou sociales. Ici, l'économiste le plus averti ou, comme on a coutume de dire, le plus distingué, se heurte immédiatement à ses pires adversaires, les membres de la grande tribu des « Nyaka ». Les « Nyaka », c'est-à-dire ceux qui, en toutes circonstances, affirment que il « n'y a qu'à... », sont légion. Ils apportent à tout problème, aussi ardu soit-il, la solution simpliste, toute prête, qui leur est apparue dans l'atmosphère vaporeuse d'un café. Mieux encore, ils ne parviennent pas à se défaire des innombrables préjugés dont ils sont les héritiers, et qui déterminent leur jugement. Ce jugement est donc moins le fruit d'une recherche objective, scientifique, que la résultante des influences multiples et trop souvent déterminantes exercées par le milieu familial, social, scolaire, professionnel, syndical, politique, religieux ou... sportif.

Ainsi, c'est de la masse des préjugés dont nous sommes conscients, et plus souvent encore inconscients, que nous devons tenter de nous débarrasser avant d'aborder toute étude d'économie sociale. Car si nous admettons, fait peu contestable à mon sens, que l'économie politique et la sociologie sont l'objet de sciences, nous admettons du même coup la nécessité absolue d'entourer leur étude d'un climat de sereine objectivité. Le but de la science est de parfaire nos connaissances par l'établissement d'un certain nombre de lois. Il est donc aussi erroné de vouloir mêler des notions éthiques, politiques ou religieuses, aux lois de l'économie politique (loi de l'offre et de la demande, loi des rendements décroissants, loi de Gresham, par exemple) que de vouloir porter un jugement moral sur la loi de la pesanteur.

C'est avec la même volonté de sincère neutralité, et avec une égale bienveillance, que l'apprenti économiste ou sociologue devra lire S. Thomas d'Aquin et Karl Marx, F. Engels et *Rerum Novarum* de Léon XIII, Adam Smith et Léon Blum, W. Beveridge et W. Röpke, la *Rénovation helvétique* de M. Ernest Nobs et la *Route de la Servitude* du professeur F.-A. Hayek.

Outre la nécessité d'une objectivité aussi parfaite que possible, et qui oblige sinon à tout lire (ce serait impossible), du moins à lire de tout, il est encore une autre précaution que l'économiste ne saurait négliger : la définition des termes employés. Que de querelles stériles entre économistes qui omettent de définir, avant toute discussion, le sens exact et la juste portée de leur vocabulaire ! Certains mots ont une signification différente selon qu'ils sont employés par un historien, un juriste, un philosophe, un politique, un économiste, ou selon qu'ils sont employés au nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest. Ainsi les mots de démocratie, de liberté, de capitalisme, de réaction, de classe sociale, de progrès social ne devraient être utilisés que sous

réserve de leur définition préalable. Leur sens original, étymologique, a subi des transformations radicales.

Ainsi en est-il des mots « libéralisme » et « socialisme », auxquels la science économique et sociale prête une signification précise, assez différente de la portée de ce vocabulaire dans le langage de notre politique locale. Ceci nous oblige à nous abstenir soigneusement de toute transposition intégrale sur le plan politique d'un jugement porté dans le domaine de l'économie.

En économie politique en effet, le libéralisme est une doctrine qui, par la grande confiance qu'elle témoigne à l'homme, à la constance de ses réactions globales et aux lois naturelles et providentielles qui président au parfait équilibre de l'économie, limite le rôle de l'Etat aux missions de police et de sécurité nationale.

La doctrine socialiste, en revanche, qui se caractérise par son manque total de confiance en l'homme, en ses réactions, et par la négation des lois naturelles, confie à l'Etat le soin de présider à la production, à la répartition des biens en lui attribuant ainsi, et nécessairement, l'exclusivité de la propriété de tous les biens de production.

Deux doctrines, deux tendances extrêmes, deux pôles entre lesquels les sociétés humaines hésitent, se rapprochant tantôt de l'un, tantôt de l'autre sans jamais négliger de tempérer beaucoup, à la pratique (et ici intervient le facteur politique) des principes théoriques jugés trop absous.

Ce sont ces oscillations d'un pôle à l'autre que l'on qualifie couramment d'évolution sociale. Mais encore ne suffit-il pas de les constater. Il faut essayer d'en fournir une explication plausible : distinguer cette force motrice qui, à un moment donné, détermine l'oscillation.

II. Peut-on constater, depuis un siècle, une réelle évolution des droits économiques et sociaux du citoyen ?

Personne ne saurait hésiter une seconde à répondre par l'affirmative à semblable question, car la situation misérable de l'ouvrier au siècle dernier et même au début du nôtre ne peut pas être contestée. Elle est un fait, largement établi par des enquêtes impartiales et abondamment documentées.

Toutefois, je fais ici, d'emblée, abstraction des pays spécifiquement germaniques. J'en ai donné les raisons dans ma publication. Ces pays ont toujours été réfractaires aux théories libérales, contraires au génie de la race allemande, et je ne suis pas convaincu qu'ils aient connu une profonde évolution sociale depuis un siècle. Toute la doctrine sociale du national-socialisme, très poussée, très avancée, existait en puissance dans le régime instauré par le prince de Bismarck, le conseiller du prince en matière sociale étant le professeur Wagner dont, par ailleurs, moins d'un siècle plus tard, W. Beveridge devait si largement s'inspirer.

Au XIX^e siècle, dans les pays latins et anglo-saxons, l'attitude de l'Etat se caractérise par la non-intervention des pouvoirs publics dans la vie économique et dans la vie privée des citoyens. Sa mission est uniquement une mission de police ; elle consiste à briser tout ce qui est de nature à s'opposer à la liberté pleine et entière de l'individu (interdiction des syndicats patronaux et ouvriers, des coalitions,

des grèves organisées, etc.) ; elle est conforme à l'esprit de la Révolution française qui supprime tous les échelons intermédiaires entre l'individu et l'Etat. Ainsi, et pour la première fois dans l'histoire de l'occident, l'homme est libre, et n'a plus à répondre de ses actions ni envers l'Eglise, ni envers la corporation.

Libre, chacun l'est effectivement, mais apprécie cette liberté de façon très inégale selon sa fortune, son revenu et sa condition sociale. Liberté d'industrie, de commerce, de travail (ou de ne pas travailler), de se déplacer, de s'enrichir, de spéculer, sans en rendre compte à l'Etat et sans que l'Etat s'en inquiète le moins du monde. Mais aussi, et pour la très grande majorité des citoyens, liberté de travailler seize heures par jour ou de mourir de faim ; liberté de travailler à l'âge de six ans dans des ateliers sans air et sans lumière ; liberté de chômer, sans moyens et sans secours ; liberté d'habiter des taudis, caves et greniers, à défaut de logements décents à des prix raisonnables. Liberté de mettre au monde des enfants que l'on ne pourra ni nourrir, ni soigner, ni loger, ni vêtir, ni chauffer convenablement. Liberté de devenir la proie facile de toutes les maladies contagieuses. Liberté, en un mot, de périr de misère, sans en rendre compte à l'Etat et toujours sans que l'Etat s'en inquiète le moins du monde. Ne chargeant personne d'obligations, l'Etat ne peut reconnaître de droits économiques ou sociaux à personne. La liberté est absolue et comporte tous les risques de l'isolement. Le « manouvrier » n'a rien gagné au change. Il ne tardera pas à s'en rendre compte, car sa situation est, sans conteste, bien inférieure à celle du plus pauvre des serfs du moyen âge. Les œuvres de la charité privée, plus développée en ce siècle paternaliste qu'en tout autre, seront bien incapables de remédier à la misère générale et ne pourront secourir que des cas d'espèces, nombreux il est vrai. Mais déjà l'illusion d'une liberté fantoche, sans valeur pour la majorité des citoyens, et qui, en fait, cède la place aux impératifs de la misère matérielle, inquiète les esprits demeurés, malgré la Révolution française, imprégnés de la vieille tradition de justice et de charité chrétiennes (les premiers socialistes se réclament tous du christianisme) ; le R.P. Lacordaire, du haut de la chaire de Notre-Dame, stigmatisera ce paradoxe de la liberté dans la misère : « *Entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit.* »¹ Impassible, l'Etat, c'est-à-dire la bourgeoisie au pouvoir, s'appuyant sur les nouveaux dogmes de 1789, se refuse à intervenir. Aucun droit économique ou social n'est reconnu au citoyen. La liberté demeure entière, durant tout un siècle, liberté merveilleuse et chérie d'une minorité de citoyens favorisés par le sort ou la naissance, liberté maudite et abhorree par la foule des salariés, à qui elle n'aura su procurer que les affres de la misère et l'insécurité chronique.

Aujourd'hui, qu'en est-il ?

La liberté (en matière économique, s'entend, la seule dont nous nous occupions ici), la liberté économique est toujours affirmée dans nos constitutions, nos discours de fête nationale et de veilles d'élections. Certes, mais chacun sait, cependant, qu'il n'est pas davantage permis à un citadin d'ouvrir un restaurant ou un atelier d'horlogerie sans une autorisation, généralement refusée, qu'il n'est permis à un paysan de vendre librement le lait de ses vaches. Chacun sait de

même qu'il n'est plus possible de s'enrichir, du moins légalement : la politique fiscale des Etats s'exerce de façon à entraver la constitution de fortunes et, si la fortune existe déjà, mais constitue la seule ou la principale source de revenu de son détenteur, celui-ci ne peut la conserver qu'en l'entamant, car le prélèvement fiscal en excède le revenu net ! Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question.

Ainsi, les libertés économiques du citoyen, si leur existence continue d'être affirmée par les documents officiels ont cependant à peu près disparu. Wilhelm Röpke, le grand économiste autrichien professeur à Genève, le soulignait dans l'une de ses récentes publications. Aujourd'hui, constate-t-il, « *on confisque, on autorise, on libère, on livre à l'Etat, on annonce, on bloque, on communique, on punit, on attribue, on contingente, on répartit, on contrôle, on surveille, et surtout on interdit. En haut, on planifie, on calcule, on dirige, on décide.* »²

En contre-partie des défuntes libertés économiques, le citoyen s'est vu gratifié d'un certain nombre de droits économiques et sociaux qui lui garantissent une sécurité réelle : droit au travail, aux loisirs, aux congés payés, à la semaine de quarante ou quarante-huit heures, aux allocations militaires, aux allocations de chômage, aux assurances contre la maladie, l'accident, l'invalidité, la vieillesse, le mariage, la naissance d'un enfant. Le plus caractéristique de tous les documents de notre époque, en matière sociale, est sans doute le premier plan Beveridge. Par l'application de ce plan en Grande-Bretagne, l'Etat s'ingère non seulement dans la vie spécifiquement économique du citoyen, mais dans la part de son existence qui passait jusqu'à nos jours pour revêtir le caractère le plus strictement privé : il n'est plus, en effet, d'événements marquants de l'existence humaine qui ne soit gratifié d'une allocation. Du berceau au tombeau, l'Etat finance, dans une mesure modeste peut-être, mais enfin il finance. Il finance le nouveau-né, l'écolier, l'apprenti, le malade, la victime d'un accident, le chômeur, le vieillard et le défunt. Il finance la femme, la mère, la fille-mère, la concubine abandonnée, la veuve, la divorcée, la séparée. Il faut bien avouer qu'après de telles promesses, le citoyen qui ne se sent pas libéré de la peur et n'éprouve pas encore le sentiment de sa sécurité, ce citoyen est incurable. Car qu'est-ce que la sécurité sinon le sentiment d'être assuré du maintien intégral de sa condition ? Tel est précisément le but du premier rapport Beveridge : viser la libération du besoin par le maintien des revenus (« *by maintaining incomes* »).

Résumons-nous : le citoyen a troqué la majorité de ses libertés économiques contre une sécurité matérielle réelle, garantie par un ensemble de droits économiques et sociaux que lui reconnaît l'Etat. Ce phénomène, cette évolution, puisque nous pouvons à présent la considérer comme dûment établie et prouvée, cette évolution n'est pas le fait exclusif d'un gouvernement, d'un parti, d'une équipe, d'un clan, d'un régime ou d'une classe : elle a été imposée par la volonté globale des populations qui ont préféré réellement, sincèrement, à un moment précis de l'histoire économique et sociale, la sécurité économique à des libertés jugées illusoires et dangereuses. Pourquoi et sous quelles influences ? Nous le verrons tout à l'heure. Constatons pour l'instant qu'il s'agit d'une vague de fond, d'un courant puis-

sant et réactionnaire si, comme le respect de la langue française l'exige, nous prêtons à « réaction » le sens de volonté de retour à un état de choses antérieur. Or, la sécurité économique acquise au prix de l'abandon des libertés individuelles, nulle époque ne l'a mieux assurée que le moyen âge et l'ancien régime. C'est la Révolution française, bourgeoise et en partie anti-populaire, qui a ruiné toute cette somme de législation sociale destinée à assurer la sécurité du pauvre, que le moyen âge avait édifiée à grand-peine et vers le rétablissement de laquelle nous nous acheminons aujourd'hui à grands pas.

III. Quelles sont les causes de cette évolution sociale ?

Elles sont multiples et nul ne peut prétendre les connaître toutes. Sans parler ici de l'influence de certaines doctrines, que j'ai relevées au cours de la seconde partie de mon étude, je voudrais rappeler brièvement les causes de l'évolution sociale qui sont connues de chacun, pour insister davantage, sur une cause moins souvent citée et qui, à mon avis, est cependant d'une importance capitale.

a) *La spécialisation de la main-d'œuvre :*

On sait que les classiques de l'économie libérale, qui vécurent à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, admettaient l'hypothèse d'une parfaite fluidité de la main-d'œuvre ; c'était le fondement de leurs théories.

Ils entendaient par là que l'entièvre liberté laissée à tous devait permettre à chacun d'orienter sa force de travail vers les industries nouvelles ou en extension, et d'abandonner les industries en déclin ou en voie de disparition. Cette parfaite mobilité de la main-d'œuvre devait épargner à l'ouvrier les longues périodes de chômage, cela d'autant plus que le machinisme se développant constamment dispenserait l'ouvrier des longs apprentissages qu'imposait le corporatisme.

L'hypothèse des classiques allait se révéler beaucoup trop optimiste.

D'une part, la main-d'œuvre est en général hostile à une grande mobilité pour des raisons de famille, de milieu, de routine.

D'autre part, pour produire, utiliser, surveiller, contrôler et réparer les machines, on dut avoir recours à un personnel de plus en plus qualifié, de plus en plus spécialisé. L'évolution du marché du travail, considéré au cours d'une période de longue durée, s'orienta donc dans une direction diamétralement opposée à celle qu'avaient escomptée les classiques ; l'extension du machinisme eut pour effet d'accroître progressivement la demande de main-d'œuvre qualifiée au détriment des « manouvriers ».

Enfin, l'extension du machinisme eut pour effet de supprimer le gagne-pain d'un grand nombre d'ouvriers non spécialisés, auxquels on substitua la machine.

Toutes ces circonstances spéciales ne furent pas sans exercer une incidence directe sur l'insécurité ouvrière, dans le sens de l'aggravation de celle-ci, l'ouvrier étant de moins en moins mobile, du point de vue géographique et technique. L'Etat fut donc de plus en plus vivement sollicité d'intervenir afin d'assurer, par des règlements du travail et l'assurance-chômage, une relative sécurité ouvrière. Assez rapidement, l'Etat dut envisager l'appui économique aux grandes

industries en difficulté, non pour ces industries mêmes, mais par souci de la main-d'œuvre qu'elles occupaient. Cette première ingérence de l'Etat dans l'économie privée fut naturellement bien accueillie par l'ouvrier et par les organes patronaux qui ne manquaient pas d'en bénéficier indirectement.

b) *Le déclin du colonialisme :*

Le XIX^e siècle libéral fut aussi le XIX^e colonial. Ces deux faits ne sont pas sans rapports l'un avec l'autre, du point de vue de la politique sociale.

Il faut bien convenir qu'à la base de la politique coloniale des nations occidentales, au XIX^e siècle, on ne trouve pas uniquement le souci de doter les sauvages des avantages d'une civilisation vers laquelle ils ne se sentaient, et pour cause, que médiocrement attirés. Les entreprises coloniales, en canalisant l'excédent de capitaux accumulés dans la métropole, permettaient au rythme de la production de se maintenir à peu près constant. Enfin, un empire colonial à même d'absorber la trop abondante main-d'œuvre de la métropole présentait un intérêt évident. Lorsque, dans les soutes des grands bateaux marchands, des centaines de familles de chômeurs s'apprêtaient à faire route vers les Amériques ou les colonies, un grave problème était résolu, pour les chômeurs et pour l'Etat. Pour les chômeurs, d'abord, qui constituaient dans les pays neufs une main-d'œuvre très appréciée. Pour l'Etat, surtout, qui se débarrassait de façon élégante d'une population qui n'aurait pas manqué, tôt ou tard, de constituer un sérieux danger pour les deux notions auxquelles le siècle se montrait le plus attaché : l'ordre et la propriété.

Tôt après la première guerre mondiale, le protectionnisme démographique des Etats neufs devait priver notre vieux continent du recours à des méthodes aussi simples. Et si notre planète devait compter encore des Etats neufs, elle ne devait plus nous laisser l'espoir de nouvelles découvertes. Comme l'écrivit mélancoliquement Paul Valéry : « *Plus de roc qui ne porte un drapeau ; plus de vides sur la carte ; plus de régions hors des douanes et hors des lois ; ...le temps du monde fini commence.* »³

L'occident fut donc contraint, depuis 1918, de résoudre par ses propres moyens le problème de l'excédent de la main-d'œuvre et des capitaux. L'Etat fut obligé de promulguer lois et règlements en faveur des ouvriers, et de s'ingérer ainsi davantage dans l'économie privée.

c) *Le développement et la généralisation de l'enseignement :*

Facteur important de la formation du nouveau courant social, la généralisation de l'enseignement rendu obligatoire devait avoir pour effet de débarrasser les clauses populaires du complexe d'infériorité dont elles souffraient face à une bourgeoisie très cultivée, formée dans les grands collèges et les universités. Armées de leur instruction primaire, les futures générations de prolétaires, sans être à même d'élaborer un ordre économique et social entièrement nouveau, furent toutefois capables de se livrer à une critique serrée, de plus en plus judicieuse et pertinente de l'ordre économique bourgeois, et d'exiger que celui-ci fut amendé en leur faveur par l'introduction d'une législation économique et sociale les protégeant contre la misère et l'insécurité. Il semble notamment que les promoteurs de l'enseignement

obligatoire en France, Léon Say et le président du Conseil Freycinet, ne se rendirent pas exactement compte de la portée sociale de la loi qu'ils firent accepter par le Sénat le 28 mars 1882. Un demi-siècle plus tôt, Chateaubriand, dans ces *Mémoires d'Outre-Tombe* qui contiennent tant d'étonnantes prophéties, avait cependant parfaitement discerné les transformations qu'une semblable mesure allait opérer dans l'ordre économique et social : « *A mesure que l'instruction descend dans ces classes inférieures, celles-ci découvrent la plaie secrète qui ronge l'ordre social irréligieux. La trop grande disproportion des conditions et des fortunes a pu se supporter tant qu'elle a été cachée ; mais aussitôt que cette disproportion a été généralement aperçue, le coup mortel a été porté. Essayez de persuader au pauvre... lorsqu'il possédera la même instruction que vous, essayez de lui persuader qu'il doit se soumettre à toutes les privations, tandis que son voisin possède mille fois le superflu... »⁴*

L'Etat fut donc constraint, sommé de tenir compte des revendications nouvelles des classes populaires et d'accorder des droits économiques et sociaux à ceux-là même à qui il avait eu le courage, la générosité, l'héroïsme ou... l'imprudence d'ouvrir les yeux par l'instruction !

d) *Le facteur politique :*

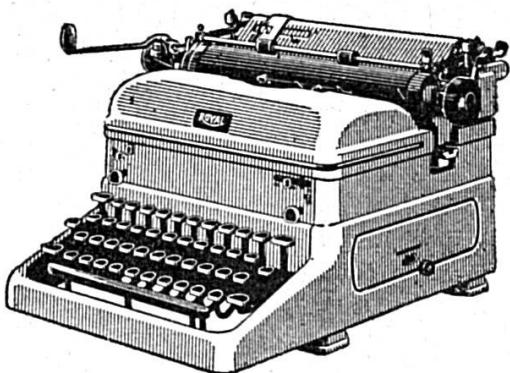
Certes, les anciens avaient mille fois raison de penser que la république exigeait des citoyens plus de vertus que toute autre forme de gouvernement. Ici, le grand danger réside moins dans l'arbitraire du pouvoir, la dictature d'un homme ou d'une équipe, que dans la démagogie. Le souverain n'est autre que le peuple, et l'homme politique, soucieux avant tout d'obtenir un mandat et de le conserver, résiste mal à la tentation de flatter le souverain... Insistant davantage, lors des discours électoraux, sur les droits du citoyen que sur ses obligations, le politicien promet trop souvent monts et merveilles à l'électeur souverain, l'assure de son droit à la vie, à l'existence, au travail, aux loisirs, à la santé, à la joie, à la richesse, aux études, aux allocations de tout genre et de toute nature, à tel point que l'électeur finit par être lui-même persuadé, à tort ou à raison, de la légitimité des multiples droits que la société, et donc l'Etat, se doit de lui reconnaître. Les démocrates les plus sincères, tel Alexis de Tocqueville, ce prophète de l'âge des masses, prévoyaient déjà, il y a plus d'un siècle, les redoutables conséquences de la démagogie. Tocqueville redoute la disparition des libertés individuelles face aux envahissements de l'Etat-providence : « *Je pense, écrit-il, que dans les siècles démocratiques qui vont s'ouvrir, l'indépendance individuelle et les libertés locales seront toujours un produit de l'art. La centralisation sera le gouvernement naturel.* »⁵ Car le propre de la démocratie démagogique est de « *se faire une opinion très haute des priviléges de la société et une idée fort humble des droits de l'individu* »⁶.

Ce n'est pas ici notre objet de juger de la légitimité des droits économiques et sociaux accordés au citoyen : il nous suffit de constater que les campagnes électorales dont sont coutumiers les régimes démocratiques de l'occident et d'Amérique ont largement contribué, par les promesses faites à l'électeur, à la formation du nouveau courant social.

ROYAL

STANDARD
ELECTRIC
PORTABLE

513



Réfléchissez !

Le rendement rationnel de la dactylo ou de la secrétaire dépend en large partie de machines de bureau travaillant rationnellement. Augmentez donc la capacité de travail de vos employées avec la nouvelle GRAY MAGIC ROYAL — la machine à écrire possédant plus de commodités que n'importe quelle autre pour économiser du temps et du travail.

Représentant pour le Jura bernois :

PAUL LUTHERT Royal Office Saint-Imier



Le dernier mot dans le réglage des montres

- ★ Meilleur réglage dans les différentes positions.
- ★ Conservation de la précision initiale, même après révision.
- ★ Sécurité accrue par le système de fixation du spiral.

Cortébert
SPIROFIX



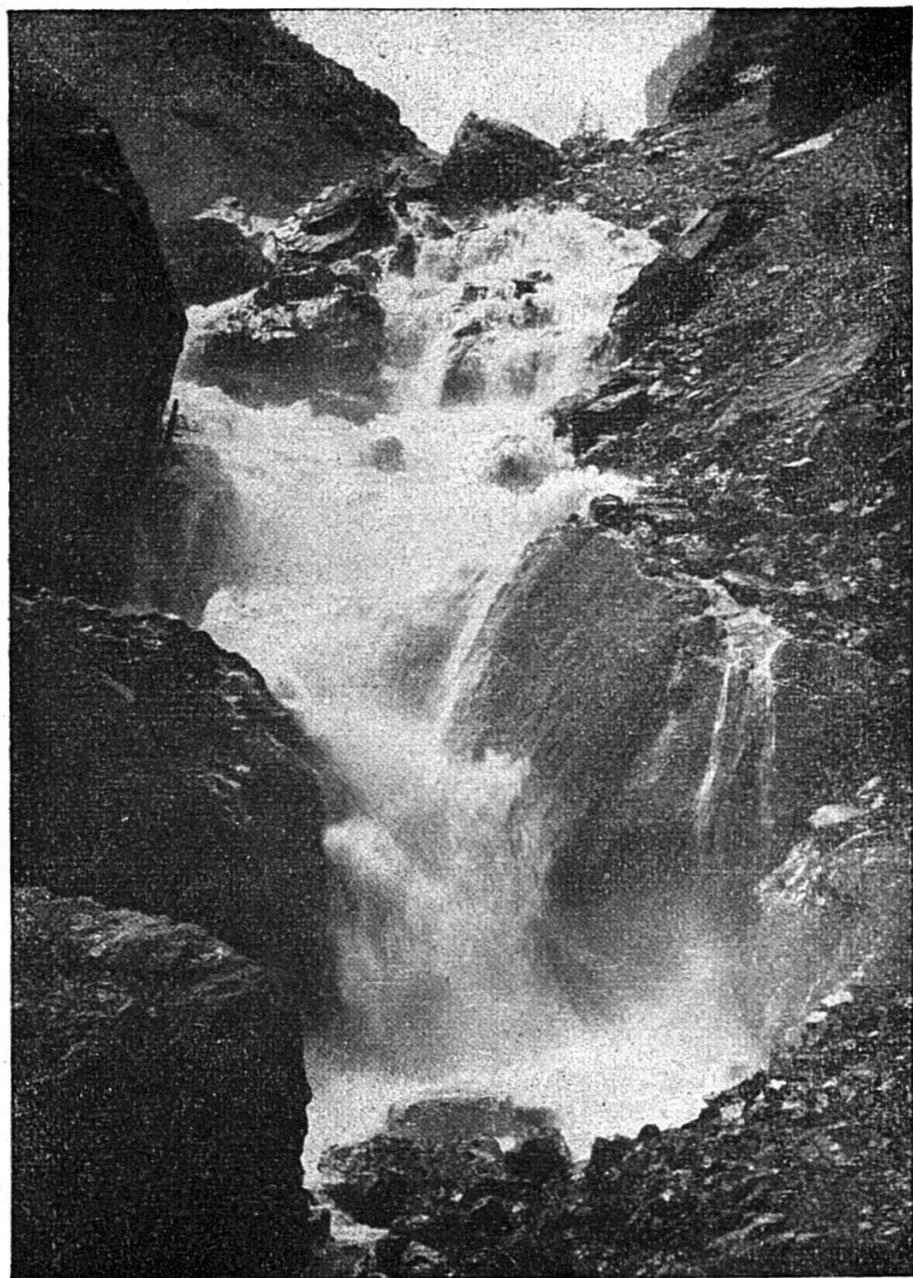
A L'OBSERVATOIRE DE

NEUCHATEL, CORTÉBERT S'ADJUGE 21 PREMIERS PRIX



519

En vente chez les
bons horlogers
du monde entier



**Force primitive d'abord,
ensuite
Lumière Force Chauffage**

rationnellement distribués aux abonnés par les

**Forces Motrices Bernoises S.
A.**

e) *La diminution de l'influence religieuse sur les classes populaires :*

La religion pose un problème différent selon qu'on la considère en théologien, en croyant, en historien ou en sociologue. Dans ce dernier cas, le seul objet de l'étude est la connaissance de l'influence qu'elle exerce ou a exercée sur les sociétés humaines. Que cette influence soit heureuse ou malheureuse, il s'agit là d'une notion éthique qui doit demeurer étrangère à la véritable étude sociale ; l'esprit scientifique se garde de juger et se borne à connaître, à constater et à établir les liens de causalité.

L'influence exercée par la religion sur la structure sociale des sociétés humaines a été, de tous temps et sous tous les climats, considérable, sinon prépondérante. Il est difficile durant le moyen âge, par exemple, de distinguer nettement les structures sociales et l'économie de l'occident des lois de la religion chrétienne, tant sont étroits les rapports entre l'Eglise et l'Etat, le trône et l'autel. Ensuite de circonstances particulières, la foi chrétienne subit au cours du XVIII^e siècle et durant la Révolution des attaques sans précédent. L'influence de la religion devait en pâtir beaucoup et cela tout au long du XIX^e siècle rationaliste. Le spiritualisme médiéval édifiait les cathédrales, monuments grandioses du mysticisme. Le matérialisme du XIX^e siècle produit la « Table de capitalisation » du grand banquier Eugène Pélereire, monument de la science financière. Gardons-nous de toute comparaison : elle ne serait pas raison, car il n'y a aucune commune mesure entre ces deux genres de construction, produits de civilisations différentes. Il est évident, toutefois, que l'homme devait attacher à sa condition matérielle, à ses droits économiques et sociaux, une beaucoup plus grande importance dès qu'il cessait de considérer son existence sur terre comme une brève étape au cours de laquelle il devait se préparer à mériter la félicité éternelle. De spiritualiste qu'il fut durant des siècles, le citoyen devint un jour matérialiste ; il considéra qu'il devait profiter au maximum de la vie qui lui était donnée, persuadé que l'occasion manquée ne se présenterait plus. Le bien-être, le confort, la sécurité matérielle, les loisirs, les plaisirs, la fortune, les droits économiques et sociaux, de secondaires qu'ils étaient, passent au premier plan des préoccupations de la majorité des hommes. Accordant moins d'importance à un au-delà auquel beaucoup de ses semblables ont cessé de croire, l'homme en attache davantage à sa sécurité matérielle. Au lieu de solliciter l'appui et le secours de la divine Providence, il sollicite l'appui et le secours de l'Etat-Providence. Ce n'est donc pas par hasard, ni par simple jeu de mots, que l'on parle aujourd'hui d'Etat-Providence. Dans l'esprit d'une société sceptique et matérialiste, l'Etat a bel et bien pris la place qu'occupait la Providence depuis plusieurs siècles : il fut contraint de jouer le rôle qui lui était dévolu par la volonté populaire, et de satisfaire les nouvelles aspirations matérialistes des peuples. Nul ne l'a mieux compris, en fin du siècle dernier, que le socialiste français Jean Jaurès. S'adressant, à la Chambre des députés, aux représentants d'un radicalisme alors anticlérical, Jaurès constatait : « *Vous avez interrompu la vieille chanson qui berçait la misère humaine, et la misère humaine s'est réveillée avec des cris, elle s'est dressée devant vous, et elle réclame aujourd'hui sa place, sa large place au soleil du monde naturel, le seul que vous n'ayez*

point pâli... Vous avez arrêté ce rayonnement religieux, et vous avez ainsi concentré dans les revendications immédiates, dans les revendications sociales tout le feu de la pensée, toute l'ardeur du désir : c'est vous qui avez élevé la température révolutionnaire du prolétariat, et si vous vous épouvez aujourd'hui, c'est devant votre œuvre ! »⁷

Nul ne se fût hasardé à prédire que les partis se réclamant du spiritualisme chrétien emporteraient la majorité aux élections générales de France, d'Allemagne occidentale, d'Autriche et d'Italie, au lendemain de la seconde guerre mondiale. Tant il est vrai que l'occident, gravement menacé, pour subsister, doit se montrer lui-même, et que, voulant être lui-même, il ne peut être que chrétien.

Ainsi donc, les progrès du matérialisme opposé au spiritualisme traditionnel furent pour beaucoup dans la formation du nouveau courant social.

f) La grande crise économique de surproduction de 1929-1936 :

Pour la première fois dans les annales économiques de l'humanité, celle-ci allait connaître une crise de surproduction généralisée, alors que, depuis des millénaires, l'homme vivait dans la hantise de la sous-production chronique. Mais la surproduction allait bientôt se révéler, par le chômage et la misère qu'elle engendre, un fléau égal à la sous-production et pire que la guerre. C'est alors que le robuste bon sens populaire allait s'insurger contre les destructions systématiques de blé, de vin, de café et d'autres produits que des millions de chômeurs n'avaient plus les moyens matériels de se procurer. Plutôt que de s'acharner à la destruction des denrées alimentaires précieuses, l'Etat devrait, pensait-on, reconnaître à chacun le droit au minimum vital et donner à tous les citoyens la possibilité de vivre dans l'honneur et la dignité.

La crise de surproduction est ainsi, par elle-même, la justification du droit au minimum vital, du droit à l'existence décente, du droit à l'assistance des familles nombreuses, du droit aux congés payés, du droit aux allocations de chômage et de l'ensemble des mesures adoptées par l'Etat en faveur du citoyen, et qui caractérisent le nouveau courant social.

g) La guerre totale :

Il est aisément de prouver l'existence d'une loi sociale aux termes de laquelle les grands fléaux exercent une contraction, un resserrement brutal des liens qui unissent les membres d'une même communauté, et développent ainsi largement le sentiment de leur solidarité. La peste noire, toutes les épidémies, les invasions barbares, ont forgé au moyen âge cette solidarité née des grands maux collectifs et qui allait engendrer à son tour les grandes aspirations collectives. Ainsi en est-il de ce fléau moderne, la guerre totale (totale en ce sens qu'elle affecte le civil autant que le militaire) qui contribue largement à raffermir les liens de solidarité entre les citoyens, contraint la société à prendre le pas sur l'individu, en opposition à une philosophie libérale, individualiste par essence.

Les pays neutres n'ont pu se dérober à cette tendance nouvelle et anti-individualiste. Ce n'est pas un simple hasard si, en Suisse, l'A.V.S. a été votée par le peuple peu après la solidarité née chez

nous du grand danger couru, et si, depuis la guerre, chacun participe financièrement, et de plus en plus, à la sécurité matérielle et aux possibilités d'existence de tous. Car le primat du collectif sur l'individuel subsiste un certain temps après la disparition du danger lui-même, et est de nature à modifier profondément la structure sociale d'une communauté.

h) La capitalisation désordonnée du XIX^e siècle :

Toutes les raisons énumérées jusqu'à présent n'ont cependant pas, à mes yeux, l'importance capitale de ce facteur de technique économique qu'est la capitalisation désordonnée au XIX^e siècle.

D'avance, je sollicite votre indulgence pour les quelques développements qui vont suivre et qui paraîtront fastidieux aux personnes familiarisées avec les éléments d'économie politique.

La production se divise, économiquement, en deux grandes classes : biens de consommation d'une part, de production d'autre part.

Le bien de consommation disparaît par l'usage, sans produire lui-même de nouveaux biens ; ainsi en est-il des aliments, des vêtements, des maisons d'habitation, des voitures de sport, etc., etc.

Le bien de production est destiné lui-même, comme l'indique sa dénomination, à la production des biens : machines de tous genres, usines, camions, routes, voies ferrées et voies de navigation. Le bien de production est donc destiné à produire d'autres biens, biens de production ou de consommation.

Or, de même qu'un particulier ne saurait s'enrichir s'il consomme la totalité du revenu de son travail, de même la société ne saurait s'enrichir si elle consomme la totalité de sa production, c'est-à-dire si elle limite celle-ci à des biens de consommation, produits sans lendemain...

De même qu'un particulier s'enrichit par l'épargne, celle-ci n'étant que la différence entre la production et la consommation, de même une société s'enrichit également par l'épargne sociale, celle-ci n'étant que la différence entre la production totale et la production des biens de consommation, c'est-à-dire qu'en général l'épargne sociale égale les biens de production. Ainsi pouvons-nous dégager cette première loi de l'épargne : toute épargne, individuelle ou sociale, provient d'une consommation inférieure à la production.

Si, à présent, sachant d'où provient l'épargne, nous désirons savoir ce qu'elle est, nous aurons recours à sa définition classique : l'épargne est une consommation différée. L'épargnant renonce à consommer dans le présent afin d'augmenter plus tard son pouvoir d'achat. *L'acte d'épargne presuppose donc, de la part de l'épargnant, la volonté de consommer à l'avenir (lui ou ses héritiers) plus que dans le présent.* Par la capitalisation de la somme épargnée (sans tenir compte, bien entendu, de l'incidence fiscale dans l'étude d'un cas théorique), on constate que l'épargne s'accroît elle-même, qu'elle crée sa propre épargne et que le montant de la somme épargnée est doublé, théoriquement, en une vingtaine d'années.

Du point de vue social, le phénomène est identique. L'épargne produit l'épargne, la richesse produit la richesse. Les biens de production, forme sociale de l'épargne, peuvent produire des biens de production en plus grand nombre, qui eux-mêmes donneront naissance à de nouveaux biens de production plus considérables encore,

et ainsi suivant une progression géométrique. C'est ce phénomène que j'ai appelé vertige de la capitalisation, vertige qui se prolonge jusqu'au jour où, la richesse sociale étant telle à force d'épargnes sociales, à force d'économies sociales, éclate soudain, aux yeux ébahis de chacun, l'obstruction des débouchés, la crise généralisée de surproduction.

Qu'est-ce qu'une crise généralisée de surproduction ? C'est, transposée sur le plan social, la situation d'un particulier qui, à force d'épargne, s'aperçoit soudain qu'il ne parvient plus sous réserve d'accroître immédiatement et considérablement le volume de ses dépenses, à consommer ses revenus. Mais si cette situation est enviable lorsqu'elle est celle d'un citoyen, elle est tragique lorsqu'il s'agit d'une société. Et cependant, la deuxième loi de l'épargne que nous avons énoncée plus haut sans la mettre en évidence, devait laisser prévoir semblable issue : l'acte d'épargne présuppose, de la part de l'épargnant (individu ou société) la volonté de consommer davantage à l'avenir que dans l'immédiat. Si donc une société épargnante s'abstient de tout accroissement de sa consommation à l'avenir, elle est tôt ou tard noyée par la masse de son épargne qui s'accroît d'elle-même. C'est exactement la répétition de l'histoire de l'apprenti sorcier...

Voyons à présent l'application de la théorie au cas concret qui nous occupe. Au début du XIX^e siècle, alors que la philosophie économique libérale, imposée à l'occident par la Révolution bourgeoise de 1789, laissait libre cours à la production, le monde était aussi pauvre que durant les cinq ou six siècles précédents. Il n'y avait que très peu d'usines, très peu de machines, très peu de voies de communication cependant que de grandes découvertes techniques et mécaniques (je songe à la vapeur, plus tard à l'électricité) ouvraient aux productions les plus diverses un champ d'action qui parut infini. Mais l'équipement industriel, cette forme sociale de la richesse, était pour ainsi dire inexistant.

Une seule, une unique possibilité, nous l'avons vu, s'offrait à la société d'acquérir cette richesse sociale, cet équipement industriel : une consommation inférieure à la production. Toute l'action de la bourgeoisie du XIX^e siècle sur le plan politique, économique, social, va tendre au même but : consommer moins qu'il n'est produit. La marge ainsi réalisée entre la production et la consommation est affectée à l'équipement industriel qui, lui-même, produit un nouvel équipement industriel qui double, triple, se décuple à chaque nouvelle décennie !

Et la richesse, la richesse de notre occident industrialisé est ainsi acquise au seul prix possible, celui d'une consommation inférieure à la production. Consommation inférieure à la production ! Ces simples mots, qui paraissent neutres, cachent cependant une réalité qui fut souvent effroyable, nul ne peut le contester. Ils cachent la misère extrême de millions de prolétaires abrutis de travail, mal payés, mal nourris, mal logés. Ils cachent les taudis, le froid, la famine, toutes les maladies et parmi elles celle qui caractérise ce siècle, cette époque, sa littérature et sa musique : la tuberculose.

Cependant, de même qu'un particulier est un jour appelé à consommer le produit de son épargne (s'il ne veut se résoudre à en lais-



**LÉON BERDAT S.A.
COURTÉTELLE**

FABRIQUE
DE BOITES
MÉTAL ET
ACIER

522

79/2

*Une surprise
frs 100'000,
Le gros lot*

en plus frs 25 000.—,
frs 10 000.— 4xfrs 5000.— etc., etc.

AU TOTAL 49752 LOTS
d'une valeur globale de frs 622 400.—

5 BILLETS chiffres finals 0—4 = au moins 1 LOT

5 BILLETS chiffres finals 5—9 = au moins 1 LOT

10 BILLETS chiffres finals 0—9 = au moins 2 LOTS

Les SÉRIES sont particulièrement intéressantes

1 billet frs 5.— (la série de 5 billets frs 25.—, la série de 10 billets frs 50.—) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse : Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

SEVA
TIRAGE EN FEVRIER

ser le soin à ses héritiers), et par conséquent est placé dans l'agréable obligation d'accroître ses dépenses si sa production demeure constante par hypothèse, de même la société s'aperçut, en 1929 très exactement, que les richesses qu'elle avait ainsi accumulées au cours d'un siècle de dures privations et de renoncement étaient à ce point productives que toute l'économie des échanges s'en trouvait bouleversée par l'engorgement général des marchés.

Situation entièrement nouvelle, ère nouvelle, nécessitant naturellement l'application d'une science économique et sociale nouvelle. Il fallait, pour la première fois, renverser la vapeur, c'est-à-dire que d'un jour à l'autre, la préoccupation essentielle des gouvernements fut d'accroître la consommation et même (trop souvent) de restreindre la production. L'épargne, considérée durant plus d'un siècle comme la première des vertus sociales (le grand dogme bourgeois de la vertu d'épargne), l'épargne devint une faute, presque un crime contre la société. Que n'a-t-on pas écrit contre l'épargne entre 1929 et 1936 ? C'est dans cet esprit, et fondée sur des circonstances très spéciales et nouvelles, qu'une sociologie elle aussi nouvelle, caractérisée par la reconnaissance d'un grand nombre de droits économiques et sociaux du citoyen, fit son apparition en Occident. Toutes les mesures adoptées tendent alors, sur le plan économique, à accroître la consommation sans augmenter la production, afin de rétablir un équilibre sérieusement compromis par un siècle d'épargne : allocations familiales, allocations de chômage, de vieillesse, assurance maladie, accident, invalidité ; congés payés ; fixation d'une limite d'âge de travail, etc.

Je ne peux prétendre être ici complet, et le temps limité dont je dispose m'oblige à passer sous silence bon nombre de considérations qui ne manqueraient cependant pas d'intérêt et que j'ai eu l'occasion de développer ailleurs.

Il y aurait lieu de se demander si le soin de l'application d'une science économique et sociale nouvelle, adaptée à des circonstances nouvelles, peut être confié à une même classe sociale, la bourgeoisie ; en d'autres termes, si la bourgeoisie est susceptible de faire preuve d'une capacité d'adaptation sans précédent dans l'histoire, qui nous enseigne que chaque tâche différente fut confiée à une classe sociale différente et constamment renouvelée. On pense tout aussitôt, aujourd'hui, à « l'ère des organisateurs » que nous annonce James Burnham...⁸

Il y aurait lieu de se demander encore si le standard de vie très élevé, par rapport aux siècles précédents, dont bénéficie aujourd'hui l'ouvrier, n'est pas uniquement dû à la politique économique et sociale de la bourgeoisie du XIX^e siècle, à cette fièvre d'épargne qui caractérisait le siècle passé. En d'autres termes si le déterminisme historique d'un Karl Marx ne trouve pas ici une nouvelle démonstration de sa valeur, et si notre état social n'est pas, en fait, l'aboutissement, le produit naturel de l'état social précédent, si différent soit-il.

Il y aurait lieu de se demander enfin si la méthode employée depuis trente ans en U.R.S.S. pour constituer, réaliser l'équipement industriel de ce pays, si cette méthode est très différente de celle de la bourgeoisie occidentale au siècle dernier. En d'autres termes, si l'épargne forcée pratiquée par la Russie n'est pas en tous points sem-

blable à l'épargne, forcée elle aussi, du moins en fait, que la bourgeoisie imposait, par le mécanisme de la concurrence libérale, aux prolétaires du XIX^e siècle. Tant il est vrai que toute richesse sociale ne sera jamais que le produit net d'une consommation inférieure à la production, même dans un univers concentrationnaire...

Mais j'ai hâte à présent de tirer très brièvement quelques enseignements du nouveau courant social.

IV. Que faut-il penser du nouveau courant social, quels sont ses principaux avantages et dangers ?

Les avantages du nouveau courant social n'échappent à personne ; ils sont considérables et appartiennent davantage au domaine de l'éthique sociale et de la psychologie qu'à celui de l'économie pure.

Par la sécurité sociale, non seulement le niveau matériel d'existence s'est fortement élevé, mais l'ouvrier est de nouveau, et pour la première fois depuis 1789, mis au bénéfice d'une certaine sécurité matérielle. Or, la sécurité matérielle lui fit si complètement défaut depuis un siècle et demi, et il y attache par conséquent un tel prix, que cette conquête revêt à ses yeux une importance absolument capitale. Il y aurait encore évidemment beaucoup à dire au sujet de cette sécurité et de la suppression de cette redoutable peur de vivre. S'agit-il notamment d'une sécurité réelle, effective, ou, simplement, d'un sentiment de sécurité ? En d'autres termes les moyens envisagés sont-ils de nature à garantir effectivement la sécurité matérielle du travailleur, ou ne lui donnent-ils que le sentiment d'une sécurité plus apparente que réelle ? Et la sécurité retrouvée n'influe-t-elle pas largement sur sa production, qu'elle réduirait sensiblement ? Traiter objectivement de semblables questions, trop souvent déformées par l'exagération partisane, nous conduirait fort loin. Je préfère terminer en envisageant, une fois encore, le point de vue économique.

La politique sociale pratiquée aujourd'hui par la plupart des Etats occidentaux et anglo-saxons pose un problème économique capital dans la mesure où elle aboutit, pratiquement, à la redistribution des revenus dans le sens d'une plus grande égalité du partage social. Le transfert d'une fraction de revenu d'un individu à un autre individu cesse de constituer un problème singulier dans le cas où les deux personnes considérées n'appartiennent pas à la même classe sociale ou plus précisément à la même catégorie économique de citoyens : il s'agit alors d'une mesure affectant l'ensemble de l'économie nationale considérée.

Le transfert d'une fraction du revenu d'un salarié à un autre salarié, ou d'un millionnaire à un autre millionnaire peut faire l'objet d'un problème moral, juridique, mais non économique, car la somme ainsi transférée sera utilisée, en moyenne, de façon identique par le premier et le second détenteur. En revanche, le transfert d'une fraction d'un revenu élevé à un ensemble de citoyens appartenant à la catégorie des « économiquement faibles » crée une situation nouvelle au sein de l'économie nationale. Partie intégrante du revenu élevé, la somme ainsi transférée eût été épargnée ; elle eût donc servi, dans le jeu d'une économie libérale, au financement d'entreprises et de constructions nouvelles ; elle eût servi à l'achat de biens de production, et contribué à l'accroissement de la richesse particulière

aussi bien que nationale, à l'augmentation du patrimoine particulier et social. Transférée par le fonctionnement des Services de la sécurité sociale à des revenus modestes par définition, la même somme n'est plus consacrée à l'épargne et donc aux biens de production ; elle est dépensée, dans sa totalité, en achats de biens de consommation, biens sans lendemain qui s'évanouissent par l'usage, après avoir participé à l'amélioration de la condition matérielle de la classe la moins favorisée, mais ne constituant en aucun cas un enrichissement particulier ou social quelconque. Or, la différence entre les deux cas considérés ici n'est pas égale, mais double du montant de la somme transférée. Si, partant d'une situation initiale de 10 millions consacrés par l'épargne au développement d'un équipement technique donné, et donc à l'achat de biens de production, et de 100 millions consacrés à l'achat de biens de consommation, la politique fiscale de l'Etat opère le déplacement de 1 million de la première à la seconde catégorie, nous obtenons, au lieu du rapport de 10 à 100 millions, respectivement 9 et 101 millions.

Ainsi, les Services de la sécurité sociale et la politique fiscale qui en permet le financement ont pour résultat, sur le plan économique, d'amenuiser sensiblement les sommes primitivement consacrées à l'épargne, c'est-à-dire au développement de notre équipement technique, et d'augmenter d'autant le montant global primitivement consacré à l'achat de biens de consommation.

Une première conséquence, essentielle, apparaît aussitôt. Si le gouvernement au pouvoir était maître, et seul maître des Services de la sécurité sociale, il aurait à sa disposition un admirable outil lui permettant de régulariser l'activité économique et de stabiliser le pouvoir d'achat de la monnaie, en intensifiant la redistribution des revenus dès qu'apparaîtraient les prodromes d'une crise économique de surproduction généralisée et la chute des prix, et en freinant fortement cette redistribution en période de grande prospérité et donc de hausse des prix. Malheureusement, il apparaît immédiatement qu'une semblable politique ne peut être pratiquée que par un gouvernement libre et fort, capable de supprimer, d'un jour à l'autre, et sans fournir d'autres raisons que celle de l'intérêt général, de nombreux rateliers où des milliers de citoyens-électeurs avaient contracté sans peine l'habitude de puiser régulièrement...

Il serait toutefois intéressant d'étudier les raisons profondes de la haute conjoncture qui fit suite à la fin de la dernière guerre, dans la plupart des pays où chacun s'attendait cependant (je rappelle pour mémoire le plan Zipfel en Suisse), à un chômage généralisé. Peut-être établirait-on un certain rapport de causalité entre la prospérité économique dont nous avons bénéficié *avant* la mise en chantier de tout nouveau programme de réarmement, et la redistribution des revenus dont le résultat économique est de restreindre la demande de biens de production et d'accroître d'autant la demande de biens de consommation.

Mais à cette conséquence heureuse du financement de la sécurité sociale, qui permet ainsi de retarder les grandes crises de surproduction, peut-être de les éviter et, en tout cas, de les rendre moins aiguës, s'ajoutent d'autres conséquences moins favorables au développement de nos économies.

Limiter l'épargne et accroître la consommation alors que la sur-production menace, c'est bien : mais tarir les sources de l'épargne et entamer petit à petit le patrimoine social hérité des générations précédentes, ce pourrait être mortel, et très particulièrement dans la situation politique actuelle de l'occident. Or, toute la politique sociale et fiscale des Etats paraît aujourd'hui tendre à détruire l'épargne elle-même et, au delà de l'épargne, à décourager le travail et les efforts qui lui donnaient naissance. Cette politique fiscale, nous en subissons tous la rigueur et les tracasseries, au seuil du printemps fleuri de toutes les années impaires... Mais se rend-on bien compte, chez nous et plus encore ailleurs, de ses conséquences réelles et profondes ?

Elle décapite (mieux que cela : elle sectionne, elle tronçonne) les hauts revenus dans toute la partie qui était naturellement consacrée à l'épargne, car il est évident que l'épargne souffre plus facilement l'amputation que le genre d'existence, le standard de vie, manifestation du milieu social, ne subit de modifications profondes.

Elle décourage l'épargne par des prélèvements exorbitants et de toute nature sur le revenu de la fortune, allant du droit sur l'émission de titres, au droit sur les coupons et au prélèvement sur le revenu, en passant par un impôt anticipé que les épargnantes les plus modestes renoncent à récupérer, tant est rébarbative, chez nous, la formule intercalaire N° 5 !

Elle décourage la formation de l'épargne au sein d'une large classe de la population qui croyait ne pouvoir vivre jamais que du produit de son travail ou de ses épargnes et qui s'aperçoit, aujourd'hui, que chacun est toujours assez malade, assez chômeur, assez vieux ou assez adroit pour être mis au bénéfice d'un quelconque Service de la sécurité sociale.

Elle décourage encore la formation de l'épargne dans toutes les couches de la population, par les prélèvements élevés effectués sur le revenu du travail, à tel point qu'aujourd'hui la rétribution d'une tâche est souvent jugée suffisante ou insuffisante selon qu'on pourra ou non se dispenser d'en faire état dans sa déclaration fiscale...

Elle réduit le produit de l'épargne par la concurrence nécessairement victorieuse que livrent à l'épargne privée, sur le marché des capitaux, les fonds de l'assurance sociale.

Enfin elle double, elle triple et elle décuple le nombre des fonctionnaires, publics et privés, car le nombre des employés de l'industrie privée dont l'unique activité consiste à établir les décomptes et à remplir les formules exigées par les Services de la sécurité sociale s'accroît sans cesse, distayant ainsi de la production une fraction de plus en plus importante de la main-d'œuvre.

Les très graves conséquences d'une politique fiscale ainsi conçue n'ont pas tardé à apparaître partout en Europe, avec une intensité différente. A Paris, ce printemps, les députés allaient se surprendre à « redécouvrir » (le mot fut employé) les vertus de l'épargne, et n'ont pas hésité à envisager toutes mesures propres à la rendre à nouveau possible, dans son pays d'élection... En Suisse, le montant global de l'épargne s'amenuise d'année en année, alors que le pays connaît une prospérité économique que rien ne laissait prévoir durant la guerre. Sans vouloir, bien entendu, envisager ici des cas particuliers, des cas d'espèce, n'est-il pas symptomatique le fait que nous

n'ayons plus trouvé aujourd'hui *les moyens d'entretenir* des chemins de fer que nos prédecesseurs, eux, avaient *les moyens de construire* ?

Que faut-il conclure de ce trop long exposé ? Peut-être convient-il de rappeler ici l'adage bien connu : Trop et trop peu gâtent tous les jeux. Tout, ici, est question de mesure et de dosage, et l'exagération, quelle qu'elle soit, engendre l'abus.

L'équipement technique très développé qui est aujourd'hui celui de l'occident nous dispense des rigueurs excessives qu'imposait, au siècle dernier, le libéralisme orthodoxe à la classe sociale la moins privilégiée. Mais le gaspillage de nos richesses et le renoncement volontaire à toute espèce de progrès matériel et de développement technique, qui ne peuvent être acquis que par l'épargne seraient notre perte. Nous nous transformerions alors en cette société d'abeilles ou de castors dont nous entretient A. de Tocqueville.

Remarquez toutefois que nous sommes demeurés, aujourd'hui, sur le plan limité de l'économie sociale. Ce point de vue, celui de la science économique, n'entre cependant pas seul en considération. A la sécurité matérielle s'ajoutent d'autres problèmes dont l'importance n'est certes pas moindre, et dont la solution doit également s'intégrer dans le nouveau courant social. Il y a la question de l'imputation, de l'équité du partage social, de la noblesse du travail manuel et donc de la dignité de l'ouvrier, et de la conscience de cette dignité. L'évolution, ici encore, est sensible.

Je sais que chacun, parmi nous, se sent naturellement enclin à accueillir favorablement ou à repousser le nouveau courant social, car chacun juge le problème non seulement du point de vue de la science, mais se place également sur le plan de l'éthique. Notre attachement plus ou moins marqué à la liberté, notre tempérament, notre éducation, nos croyances, notre sens de la justice, notre conception de la justice sociale, nous ont déjà incités, plus ou moins nettement, plus ou moins activement, à marquer notre position par rapport au nouveau courant social, position que de nouvelles informations sont cependant, parfois, capables de modifier légèrement.

Pour ma part, j'emprunterai à Jean Jaurès, en guise de conclusion, cette profession de foi de l'homme libre qui n'est pas prêt à céder à trop bon compte ce qui est l'objet de son bonheur, de son honneur et de sa fierté : « *Plutôt la solitude avec tous ses périls que la contrainte sociale ; plutôt l'anarchisme que le despotisme quel qu'il soit.* »⁹

François SCHALLER

RÉFÉRENCES

¹ Lacordaire (R. P. Henri) : *Conférences de Notre-Dame de Paris* ; Oeuvres, t. IV ; J. de Gigord, Paris 1929 ; p. 473.

² Röpke (Wilhelm) : *Le Bilan européen du Collectivisme* ; Radar, Genève 1947 ; p. 19.

³ Valéry (Paul) : *Regards sur le Monde actuel* ; Flammarion, Paris 1933 ; p. 32.

⁴ Chateaubriand (René de) : *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. I ; Garnier Frères, Paris 1898 ; p. 451.

⁵ Tocqueville (Alexis de) : *De la Démocratie en Amérique*, t. III, 16^e édit. ; Calmann-Lévy, Paris 1874 ; p. 485.

⁶ Tocqueville (Alexis de) : idem, p. 476.

⁷ Jaurès (Jean) : *Discours et Ecrits choisis* (rassemblés par P. Desanges et L. Mériga) ; F. Rieder & Cie, Paris 1922 ; p. 323.

⁸ Burnham (James) : *L'ère des organisateurs* ; trad. H. Claireau ; Calmann-Lévy, Paris 1947.

⁹ Jaurès (Jean) : voir ⁷, p. 357.